



Statut de réfugié et excision

Par **cadasoissons02200**, le **19/07/2013** à **10:02**

De la part de Maryvonne GREUGNY, chef de service CADA

Bonjour,

Une petite fille guinéenne (mineure) ma été reconnue réfugiée par l'OFPRA. Sa mère a été déboutée de sa demande d'asile. Selon l'OFPRA, la France s'aligne sur les autres pays communautaires : la mère doit demander un titre de séjour en préfecture.

L'effet du "paquet européen"?

Avez-vous d'autres exemples corroborant cela?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Maryvonne GREUGNY

Chef de service CADA Coallia Aisne

tél : 03 23 59 59 81